

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, BAJERSKI Sophie, POULLIER Bernard, ROELENS Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoit, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, BETOURNE Betty, THENG Jérémy, DUHEM Michelle, AUDUBERT Jean-Michel, GEERSEN Sophie, DEMATHIEU Ludovic, WEBER Camille, BENHADDOUCHE Selim, MORTELECQUE Denis

Excusés :

Avaient donné procuration :

Mme Claire CAPANNELLI à M. Jean-Michel AUDUBERT
M. Eric ROLAND à M. Bruno DEWAILLY

Assistaient à la séance : Mmes Claire Roland, Directrice Générale des Services et Mme COOLEN Virginie Secrétaire Général.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N° 10

ADMINISTRATION GENERALE

Commission Communales des Impôts - Désignation de la liste des commissaires titulaires et suppléants
--

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 02 avril 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 20 avril 2026

Date de réception en préfecture : 20 avril 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 08 AVRIL 2026

N° 10

ADMINISTRATION GENERALE

Commission Communales des Impôts - Désignation de la liste des commissaires titulaires et suppléants

Préambule

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune, une commission communale des impôts directs.

Le rôle de la commission communale des impôts directs est d'établir, chaque année, les bases de la valeur locative des maisons et appartements dans la commune et de les transmettre au service du cadastre. Les valeurs locatives servent de base au calcul de la taxe d'habitation et des impôts fonciers.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, cette commission est composée, en plus du maire, de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission communale est la même que celle du mandat du conseil municipal. Les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les huit commissaires titulaires, ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur départementale des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Il convient donc de procéder à la constitution de la commission communale des impôts directs. La liste comportera 32 noms, soit seize noms de délégués titulaires et seize noms de délégués suppléants.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts relatif à l'institution dans chaque Commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) présidée par le Maire,

Considérant que dans les communes de plus de 2000 habitants, la CCID est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants,

La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseillers municipaux, sur la base d'une liste de 32 noms transmise par la Commune.

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, l'ensemble du conseil valide le vote à main levée,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,

- DE SOUMETTRE aux services de l'État la liste suivante de personnes en vue de l'instauration de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de Sainghin-en-Weppes.

Titulaires	Suppléants
Bernard POUILLIER	Grégoire HEBERT
Christophe PIECHEL	Pascaline CHOMBART
Julie MESKINI	Benoit TAVERNIERS
Natasha ROELENS	Cindy DEGUISNE
Victor LASCH	Bruno DEWAILLY
Jérémy THENG	Pierre-Gilles SAUVAGE
Paul HERON	Sophie BAJERSKI
Guillaume VANDRISSE	Claude BAILLY
Marie-Laure BRASME	Frédéric LECOUTRE
Eric ROLAND	Patricia HENNION
Marie-Françoise DELPORTE	Laurent DECOBERT
Florence ZWERTVAEGHER	Francine SIX
Isabelle PARMENTIER	Paul Eric DUJARDIN
Betty BETOURNE	Bénédicte VERHAGUE
Michelle DUHEM	André BRASME
Dominique DEJONGHE	Maurice DUTOIT

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,
Matthieu CORBILLON